



*Subventions inefficaces aux
combustibles fossiles et engagement
du Canada au sein du G20*

Comité permanent de l'environnement et du
développement durable (ENVI)

6 mai 2022
Association canadienne des producteurs pétroliers

À propos de l'ACPP

L'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) représente des entreprises, petites et grandes, qui cherchent des gisements de gaz naturel et de pétrole et assurent la mise en valeur et la production à l'échelle du pays. Les sociétés membres de l'ACPP produisent environ 80 % du gaz naturel et du pétrole du Canada. Les membres associés de l'ACPP offrent une vaste gamme de services à l'appui de l'industrie pétrolière et gazière en amont. Ensemble, les membres et les membres associés de l'ACPP sont un partenaire orienté vers les solutions pour répondre aux besoins mondiaux en énergie abordable, propre, sûre et sécurisée, et une partie importante d'une industrie nationale dont les revenus provenant de la production de pétrole et de gaz naturel s'élèvent à environ 116 milliards de dollars par an. La mission de l'ACPP, au nom de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz naturel en amont, est de défendre et de favoriser la compétitivité économique, avec un rendement responsable sur le plan environnemental et social, et de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. L'ACPP s'engage à faire en sorte que le Canada soit en mesure d'aider à respecter les engagements mondiaux en matière de climat en tant que fournisseur de choix dans un monde qui exige un avenir énergétique à plus faibles émissions de carbone.

Introduction

L'industrie pétrolière et gazière du Canada n'est pas subventionnée, surtout si l'on se réfère à l'engagement initial du G20 de supprimer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui encouragent le gaspillage, entravent les investissements dans les sources d'énergie propres et sapent les efforts de lutte contre la menace des changements climatiques. En fait, le Canada a été un chef de file au sein du G20, tant avant que depuis avoir signé l'engagement pris en 2009 d'éliminer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles.

Tous les secteurs bénéficient d'un soutien ciblé pour investir dans les technologies de réduction des émissions en partenariat avec le gouvernement. Le gouvernement du Canada a adopté une approche visant à atteindre ses objectifs au moyen d'un soutien stratégique et ciblé pour toutes les industries, dans l'ensemble de l'économie, qui cherchent à réduire leur empreinte liée aux GES et à améliorer leur rendement global en matière d'environnement. Il ne s'agit pas d'une subvention inefficace : il s'agit d'une politique industrielle nationale visant à encourager un comportement qui, autrement, ne se produirait peut-être pas, et qui respecte les termes de l'engagement du Canada au sein du G20 concernant les subventions inefficaces aux combustibles fossiles.

La suppression progressive du financement public pour le pétrole et le gaz serait inéquitable et non fondée sur des principes par rapport à d'autres industries, car elle contreviendrait au propre cadre d'évaluation des subventions inefficaces du gouvernement mis en avant par ECCC en 2019. De plus, cela irait à l'encontre des engagements du gouvernement à atteindre ses objectifs et à respecter ses obligations dans le cadre de l'Accord de Paris, étant donné que le financement gouvernemental contribue à améliorer

le rendement de l'industrie en matière d'émissions, avec le potentiel pour le Canada de diminuer les émissions mondiales. L'investissement stratégique dans notre industrie reste nécessaire et prudent pour atteindre ces objectifs. Limiter l'accès aux capitaux ou augmenter les taxes n'aura que des effets négatifs sur l'économie du Canada, l'abordabilité de l'énergie, les progrès en matière de réduction des émissions et la sécurité énergétique mondiale.

C'est grâce à cette approche et aux efforts de notre industrie que le Canada fait des progrès significatifs pour respecter ses engagements mondiaux en matière de climat, tout en préservant sa prospérité économique. L'intensité des émissions du gaz naturel a diminué de 33 % entre 2009 et 2020, et celle des sables bitumineux de 8 % pour l'extraction in situ et de 14 % pour l'exploitation minière¹. L'Initiative pour des sables bitumineux carboneutres a déclaré son ambition de travailler ensemble et avec les gouvernements pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. D'un point de vue économique, en 2020, notre secteur a contribué à hauteur de 105 milliards de dollars et de 5,6 % au PIB du Canada². L'industrie pétrolière et gazière en amont emploie directement et indirectement environ 520 000 Canadiens partout au pays. Le succès de notre industrie profite à tous les Canadiens, comme en témoigne le budget de 2022 : en raison de la hausse des prix des matières premières et d'une reprise économique globale plus rapide que prévu, les recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés pour 2021-2022 devraient être 45 % plus élevées³ que leur niveau d'avant la pandémie en 2019-2020, ce qui met plus d'argent dans les coffres du gouvernement pour les exigences de dépenses.

Le présent mémoire est fourni en réponse au mandat du *Comité permanent de l'environnement et du développement durable* :

« Entreprendre une étude concernant les engagements du gouvernement visant à devancer à 2023 le respect de l'engagement pris par le Canada au G20 d'éliminer les subventions aux combustibles fossiles avant 2025 et à élaborer un plan pour éliminer progressivement le financement public du secteur des combustibles fossiles, y compris des sociétés d'État fédérales; que l'étude comprenne un examen de la définition de subvention et des critères utilisés pour déterminer si une subvention est inefficace, comment ces engagements contribuent à l'atteinte des cibles climatiques du Canada ainsi qu'au respect de ses obligations au titre de l'Accord de Paris, et comment le Canada prévoit respecter ces engagements. »

¹ <https://www.capp.ca/wp-content/uploads/2022/01/Emissions-issues-de-lindustrie-canadienne-du-gaz-naturel-et-du-petrole-Reductions-continuelles-amelioration-demontree-401820-1.pdf>.

² Statistique Canada, 2021.

³ <https://budget.gc.ca/2022/pdf/budget-2022-fr.pdf>.

1. Contexte : Progrès réalisés par le gouvernement du Canada

1.1. Mesures fiscales et non fiscales

En 2019, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a examiné 36 programmes fédéraux (mesures non fiscales) qui bénéficient à l'industrie du pétrole et du gaz dans 24 ministères et organismes fédéraux et, bien que quatre programmes aient été considérés comme une « subvention », aucun n'a été jugé « inefficace⁴ ». Citant et respectant les définitions des subventions mondiales et les termes du G20, le raisonnement déployé par ECCC était que les programmes 1) n'étaient pas propres à l'industrie du pétrole et du gaz et étaient donc disponibles pour tous les secteurs, 2) faisaient avancer les priorités du gouvernement en améliorant le rendement environnemental, et 3) fournissaient un soutien à l'accès à une énergie abordable pour les communautés vulnérables.

Cela rejoint les définitions de notre engagement initial du G20 en 2009, selon lesquelles la politique du gouvernement visant à accroître le rendement environnemental et à réduire les émissions de GES *n'est pas* une subvention inefficace et est donc exempte de l'engagement du G20.

Comme l'indique ECCC, depuis que le Canada a signé l'engagement du G20 en 2009, il a pris des mesures importantes pour tenir sa promesse d'éliminer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles au niveau fédéral, puisque neuf mesures fiscales importantes propres au secteur pétrolier et gazier ont été éliminées.

Le gouvernement a reconnu les progrès réalisés relativement aux subventions tant sur le plan administratif que politique. Par exemple, comme l'a déclaré le ministre des Finances dans le rapport du vérificateur général de 2017, « *les mesures fiscales restantes relatives au pétrole et au gaz font partie du régime fiscal de référence et n'étaient normalement pas visées par l'engagement du G20 d'éliminer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles⁵* ». De plus, la ministre McKenna a déclaré en juin 2020 que son gouvernement a « *éliminé les subventions pétrolières dans le régime fiscal fédéral⁶* ».

1.2. Définition des subventions par le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada a défini les subventions aux combustibles fossiles comme suit : « *programmes non fiscaux du gouvernement fédéral qui accordent un traitement de faveur en vue d'appuyer précisément la production ou la consommation de combustibles fossiles⁷* ». Leur cadre comprend un processus en deux étapes qui serait appliqué pour

⁴ <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/document-travail-cadre-evaluation-subventions-inefficaces-combustibles-fossiles.pdf>.

⁵ Printemps 2017, Rapports du vérificateur général du Canada au Parlement du Canada : Rapport 7 — Les subventions aux combustibles fossiles.

⁶ <https://www.nationalobserver.com/2020/06/19/news/facing-spending-attacks-federal-minister-catherine-mckenna-doubles-down-social>.

⁷ <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/document-travail-cadre-evaluation-subventions-inefficaces-combustibles-fossiles.pdf>.

déterminer les mesures qui 1) pourraient être considérées comme une subvention et 2) pourraient être considérées comme une subvention inefficace.

Pour l'étape 1, le principe de Prestation de soutien est appliqué aux mesures qui pourraient soutenir la production ou la consommation de combustibles fossiles. Ensuite, si la mesure répond à ce critère, le principe de Spécificité est appliqué en évaluant si la mesure est largement destinée à ce secteur, contrairement à une disposition qui s'applique généralement à tous les secteurs ou à de nombreux secteurs. Enfin, si la mesure répond au critère de spécificité, le principe de Normalité est appliqué, et elle ne sera considérée comme une subvention aux combustibles fossiles que si elle procure un avantage aux acteurs touchés, par rapport aux autres. En d'autres mots, une mesure pourrait être propre au secteur des combustibles fossiles, mais si elle s'harmonise avec l'approche générale du gouvernement en matière de traitement réservé à l'industrie, elle ne devrait pas être considérée comme une subvention aux combustibles fossiles.

Cet examen englobait le financement public d'Exportation et développement Canada (EDC) et de la Banque de développement du Canada (BDC), qui fournissent des produits et services financiers aux entreprises canadiennes. Dans l'analyse d'ECCC, les produits fournis à des conditions commerciales ne constitueraient pas une subvention au secteur des combustibles fossiles, car aucun avantage supplémentaire n'est fourni par le gouvernement. Par ailleurs, ECCC a conclu que les services d'EDC et de la BDC sont largement disponibles dans l'ensemble de l'économie générale et ne sont pas propres au secteur des combustibles fossiles. En outre, les deux organismes fonctionnent de manière rentable et, dans certains cas, reversent des dividendes au gouvernement, et aucun des deux n'a besoin de dépenses budgétaires du gouvernement pour fonctionner.

La définition de l'étape 1 utilisée par le gouvernement du Canada s'aligne le plus étroitement sur la définition de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui affirme qu'une subvention existe « *s'il y a une contribution financière qui est accordée par un gouvernement ou une entité publique [directement ou indirectement] [...] ou toute forme de revenu ou de soutien des prix lorsqu'un avantage est ainsi conféré* ».

Pour les mesures qui sont considérées comme une subvention d'après le test ci-dessus, la deuxième étape consiste à déterminer si elles sont « inefficaces ». Le cadre évalue ensuite les objectifs politiques que la mesure vise à atteindre. Il s'agit d'objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Une subvention aux combustibles fossiles qui atteint également un objectif social ou économique n'est pas nécessairement une subvention inefficace. Cela est conforme à l'engagement du G20, qui stipule dans le communiqué des dirigeants du G20 de 2009, que *cette réforme ne « s'appliquera pas à notre soutien à l'énergie propre, aux énergies de remplacement et aux technologies qui réduisent radicalement les émissions de gaz à effet de serre⁸ »*.

⁸ <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/document-travail-cadre-evaluation-subventions-inefficaces-combustibles-fossiles.pdf>.

2. Les trois piliers de l'engagement du G20 sur les subventions inefficaces aux combustibles fossiles

En 2009, les pays du G20 se sont engagés à éliminer progressivement et à rationaliser les subventions inefficaces aux combustibles fossiles, reconnaissant que ces subventions peuvent 1) « encourager le gaspillage », 2) « nuire aux investissements dans les sources d'énergie propre », et 3) « faire obstacle aux efforts visant à combattre la menace que représentent les changements climatiques⁹ ». En bref, ces trois piliers constituent l'optique dans laquelle les pays membres évaluent si une subvention est « inefficace ». Dans cet esprit, nous allons mettre cette optique à l'épreuve ici au Canada :

2.1. Les politiques du Canada favorisent-elles le gaspillage des combustibles fossiles?

Pour ce qui est de favoriser le gaspillage, il est essentiel de faire la distinction entre les subventions destinées à la production de combustibles fossiles et celles destinées à la consommation de ces mêmes combustibles. C'est dans ce dernier cas (à savoir les subventions qui réduisent le coût des combustibles fossiles pour l'utilisateur final et qui entraînent une augmentation de la consommation et des émissions de GES) que se situent la plupart des subventions mondiales aux combustibles fossiles¹⁰. **La figure 1**¹¹ ci-dessous contient les estimations de l'AIE (Agence internationale de l'énergie) concernant les subventions mondiales aux combustibles fossiles destinées aux/consommées directement par les utilisateurs finaux ou consommées comme intrants dans la production d'électricité, classées par pays.

Les subventions à la consommation de combustibles fossiles sont importantes dans de nombreux pays, l'Iran, l'Arabie saoudite, la Russie, le Venezuela, la Chine et l'Inde en tête. Parmi les exemples cités dans l'étude de l'AIE, mentionnons le gouvernement égyptien qui fixe directement les prix des carburants en dessous du coût d'approvisionnement, le gouvernement indonésien qui fixe les prix de l'essence et du diesel en dessous des prix du marché, et le gouvernement nigérian qui fixe les prix intérieurs de l'essence, du kérosène, du gaz naturel et de l'électricité en dessous du coût d'approvisionnement. Au Venezuela, les subventions gouvernementales auraient rendu l'essence *moins chère que l'eau et les bonbons*¹².

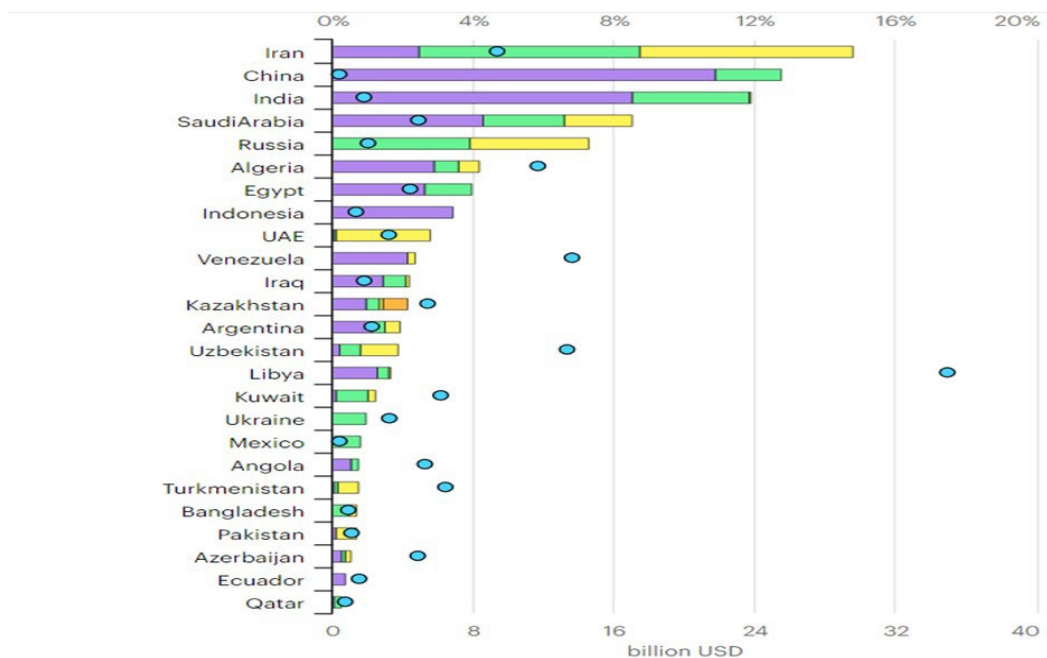
⁹ Budget de mars 2017, ministre des Finances, gouvernement du Canada.

¹⁰ IEA, OPEC, OECD, The World Bank, Joint Report: Analysis of the Scope of Energy Subsidies and Suggestions for the G20.

¹¹ <https://www.iea.org/topics/energy-subsidies>.

¹² *The Telegraph* (UK), « Venezuelans Fume as Government Signals End to 'Free' Petrol ».

Figure 1 : Valeur des subventions aux combustibles fossiles par combustible dans les 25 premiers pays, 2020



IEA. All

● Total subsidies as % of GDP (MER) ● Oil ● Electricity ● Gas ● Coal

Iran	Iran
China	Chine
India	Inde
Saudi Arabia	Arabie saoudite
Russia	Russie
Algeria	Algérie
Egypt	Égypte
Indonesia	Indonésie
UAE	EAU
Venezuela	Venezuela
Iraq	Irak
Kazakhstan	Kazakhstan
Argentina	Argentine
Uzbekistan	Ouzbékistan
Libya	Libye
Kuwait	Koweït
Ukraine	Ukraine
Mexico	Mexique
Angola	Angola
Turkmenistan	Turkménistan

Bangladesh	Bangladesh
Pakistan	Pakistan
Azerbaijan	Azerbaïdjan
Ecuador	Équateur
Qatar	Qatar
billion USD	Milliard USD
IEA. All	AIE. Tous
Total subsidies as % of GDP (MER)	Subventions totales en % du PIB (TCM)
Oil	Pétrole
Electricity	Électricité
Gas	Gaz
Coal	Charbon

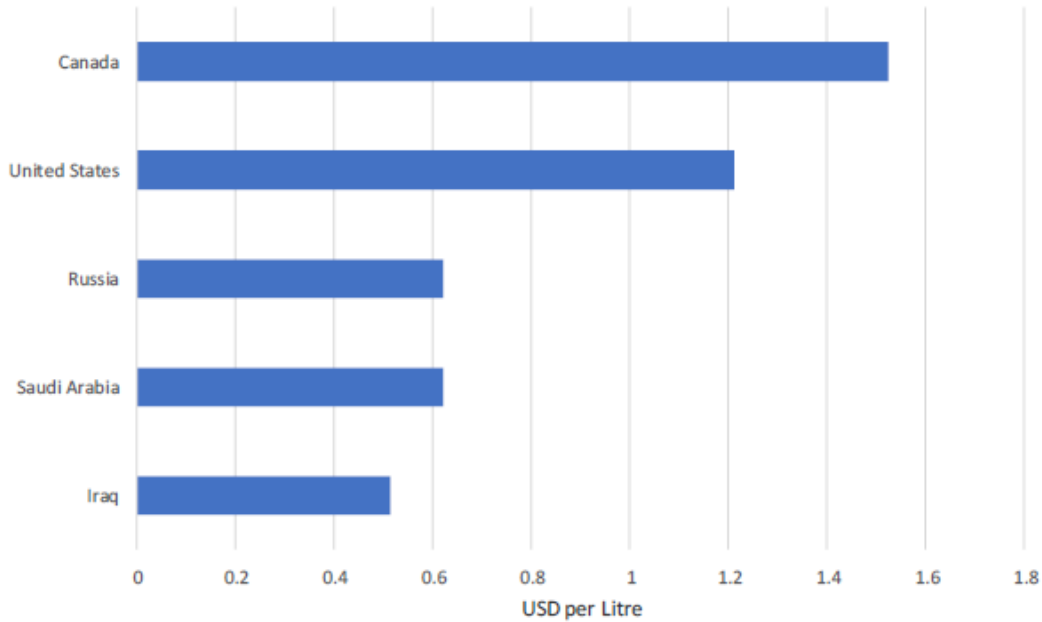
Au Canada (à noter que l'Argentine, quoiqu'absente du rapport, est partenaire du Canada dans l'examen par les pairs) , non seulement les subventions à la consommation de combustibles fossiles ne sont pas courantes, mais au contraire, la consommation de combustibles fossiles est fortement taxée par le gouvernement, ce qui *décourage* la consommation, et constitue donc le *contraire* d'une subvention.

Environ 36 % de ce que les Canadiens paient à la pompe pour l'essence au Canada sont des taxes aux différents ordres de gouvernement¹³. En fait, compte tenu des niveaux actuels de production de pétrole dans le monde, parmi les cinq principaux pays producteurs de pétrole, les Canadiens paient les prix les plus élevés pour l'essence, comme le montre la **figure 2** ci-dessous¹⁴ :

¹³ <https://www.taxpayer.com/media/CTF%20-%20GTHD%202021%20Report%20FRENCH%20V5%20-%20May%2019,%202021.pdf>.

¹⁴ https://www.globalpetrolprices.com/gasoline_prices/#hl218.

Figure 2 : Prix de l'essence en dollars américains le litre (prix d'avril 2022)



Canada	Canada
United States	États-Unis
Russia	Russie
Saudi Arabia	Arabie saoudite
Iraq	Irak
USD per Litre	USD par litre

En plus de ces taxes, le Canada impose d'autres taxes sur l'utilisation finale sous la forme de taxes sur le carbone dont le coût augmente régulièrement. En outre, la réglementation des normes sur le combustible propre du gouvernement fédéral fera également monter les coûts des combustibles liquides pour les utilisateurs finaux.

En ce qui concerne la production proprement dite, non seulement le gouvernement fédéral ne subventionne pas les producteurs¹⁵, mais nous appliquons la taxe carbone à la source de production sur les entreprises dans tous les régimes fédéraux et provinciaux. Le Canada a également présenté un règlement visant à réduire les émissions de méthane en plus des mécanismes de tarification. L'ACPP fait remarquer que d'autres politiques ont été annoncées, notamment le plafonnement des émissions dans le secteur pétrolier et gazier, ce qui fera monter les coûts pour les producteurs pour atteindre la carboneutralité. En résumé, le Canada ne subventionne ni la consommation ni la production de combustibles fossiles, car nous faisons le contraire, sous forme de taxation et de réglementation dont les producteurs et les consommateurs supportent le coût.

¹⁵ <https://climatechoices.ca/wp-content/uploads/2022/02/Fossil-Fuels-Main-Report-English-FINAL-1.pdf>.

Du côté de la production, en plus de la taxation et de la réglementation du carbone, les entreprises pétrolières et gazières du Canada doivent verser une longue liste de paiements aux administrations provinciales, municipales et fédérales. En plus des redevances, les sociétés pétrolières et gazières paient des taxes municipales, l'impôt fédéral et provincial sur les sociétés, diverses taxes de vente, et sont assujetties à un certain nombre d'autres prélèvements tels que diverses taxes foncières, des loyers fonciers et des primes foncières, entre autres.

Des études révèlent que le traitement fiscal des sociétés pétrolières et gazières est tel qu'elles subissent un taux effectif marginal d'imposition supérieur à celui d'autres secteurs (après avoir pris en compte tous les paiements versés au gouvernement¹⁶).

2.2. Les politiques du Canada nuisent-elles les investissements dans les sources d'énergie propre?

Si les subventions peuvent contribuer à remédier aux défaillances du marché, à répondre aux besoins sociaux et à favoriser les améliorations environnementales, elles peuvent également donner lieu à des distorsions du marché et des prix qui peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement.

Le gouvernement du Canada reconnaît depuis longtemps l'importance d'améliorer l'interaction entre les objectifs économiques et environnementaux, garantissant ainsi que les objectifs financiers et environnementaux sont complémentaires.

Dès l'an 2000, le Canada s'est penché sur la question de savoir si le secteur des combustibles fossiles bénéficiait d'un traitement préférentiel par rapport au secteur des énergies renouvelables par le biais de mesures fédérales. Plus précisément, le commissaire à l'environnement et au développement durable a conclu ce qui suit (en 2000) : *dans l'ensemble, nous avons constaté qu'à quelques exceptions près, l'aide du gouvernement fédéral aux investissements dans le secteur de l'énergie, y compris par le biais du système fiscal, ne favorise pas particulièrement le secteur des énergies non renouvelables par rapport au secteur des énergies renouvelables*¹⁷.

En 2003, le ministère des Finances, Environnement et Changement climatique Canada, Industrie Canada et Ressources naturelles Canada ont noté que depuis le milieu des années 1990, le soutien financier direct au secteur des combustibles fossiles avait fortement diminué et que l'orientation de la politique avait été de réformer le traitement du secteur des combustibles fossiles par rapport au secteur des énergies renouvelables, afin d'améliorer l'attrait de ce dernier¹⁸.

¹⁶ Bazel, Phillip, Jack Mintz, *Whether it is the U.S. House or Senate Tax Cut Plan-It's Trouble for Canadian Competitiveness*, 2017.

¹⁷ Bureau du vérificateur général : Rapport des commissaires à l'environnement et au développement durable, 2000.

¹⁸ Bureau du vérificateur général : Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable, 2012.

En outre, ces conclusions ont été formulées avant que de nombreuses mesures particulières au pétrole et au gaz soient supprimées et avant que de nombreuses mesures concernant les énergies renouvelables soient introduites, comme indiqué ci-dessous.

Avant même l'engagement pris par le Canada lors du G20 en 2009, le Canada avait déjà commencé à éliminer graduellement les différentes mesures disponibles pour l'extraction du pétrole et du gaz. Il s'agit par exemple du :

- L'élimination de la déduction pour épuisement gagnée en 1989.
- Expiration du *Décret de remise relatif à Syncrude* le 31 décembre 2003
- Élimination progressive des déductions relatives à des ressources (égales à 25 % des bénéficiaires tirés de l'exploitation des ressources par une entreprise) et introduction progressive d'une déduction pour les redevances réelles et les impôts miniers payés (Budget 2003).
- Élimination graduelle de la déduction pour amortissement accéléré pour les actifs corporels dans les projets de sables bitumineux (Budget 2007)

Les stratégies nationales de mise en œuvre du G20 en 2009 n'ont pas établi de calendrier précis pour l'élimination progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles, laissant aux pays membres le soin de définir le « moyen terme ». Sur les 13 pays qui ont indiqué avoir au moins une subvention inefficace aux combustibles fossiles, seuls le Canada, l'Allemagne et la Corée du Sud ont fixé des délais précis¹⁹.

Les pays ont mis du temps à éliminer graduellement les subventions aux combustibles fossiles qu'ils jugent « inefficaces », à l'exception du Canada. Depuis l'engagement du Canada lors du G20 en 2009, cette tendance à supprimer les mesures disponibles pour le secteur pétrolier et gazier n'a fait que s'accélérer. L'OCDE a même indiqué que « *Le traitement fiscal des secteurs pétrolier, gazier et minier au Canada a fait l'objet de réformes fondamentales*²⁰. »

Les modifications apportées après 2009 à la fiscalité du pétrole et du gaz sont les suivantes :

- Réduction des taux de déduction des dépenses en actifs incorporels dans les projets d'exploitation des sables bitumineux afin d'harmoniser ces taux avec ceux du secteur pétrolier et gazier traditionnel; par conséquent, les dépenses qui étaient auparavant traitées comme des frais d'aménagement au Canada (FAC) sont maintenant traitées comme des frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (FBCPG), d'où une réduction de la déductibilité annuelle de 30 % à 10 % (Budget 2011).

¹⁹ Phasing Out Fossil Fuel Subsidies in the G20: Progress, Challenges, and Ways Forward, 2017, www.ictsd.org/sites/default/files/research/phasing_out_fossil_fuel_subsidies_in_the_g20-henok_birhanu_asmelash.pdf.

²⁰ OCDE : *Inventory of Estimated Budgetary Support and Tax Expenditures for Fossil Fuels*, 2011.

- Réduction des taux de déduction des dépenses en actifs incorporels dans les projets d'exploitation des sables bitumineux afin d'harmoniser ces taux avec ceux du secteur pétrolier et gazier traditionnel; par conséquent, les dépenses traitées comme des frais d'exploration au Canada (FEC) sont maintenant traitées comme des FAC, d'où la réduction de la déductibilité annuelle de 100 % à 30 % (Budget 2011).
- Élimination graduelle du crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique visant les secteurs pétrolier, gazier et minier, qui était un crédit de 10 % pour les investissements dans les bâtiments, la machinerie et l'équipement pour les entreprises des régions de l'Atlantique et de la Gaspésie (Budget 2012).
- Élimination graduelle de la déduction pour amortissement accéléré au titre de l'exploitation minière (y compris les mines de charbon) [Budget 2013].
- Réduction des taux de déduction des frais d'aménagement préalables à la production minière (y compris les mines de charbon) pour les harmoniser avec les taux applicables dans le secteur pétrolier et gazier; par conséquent, les dépenses précédemment traitées comme des FEC sont maintenant traitées comme des FAC; d'où une réduction annuelle de la déductibilité du capital de 100 % à 30 % (Budget 2013).
- La déduction pour amortissement accéléré qui permet effectivement un taux d'amortissement annuel de 30 % pour l'équipement utilisé dans la liquéfaction du gaz naturel au lieu du taux normal de 8 %, et un taux de 10 % pour les bâtiments d'une installation qui liquéfie du gaz naturel au lieu du taux normal de 6 %, sera éliminée en 2025 (Budget 2015).
- La suppression de la déductibilité accélérée des dépenses (FEC) pour les activités de forage d'exploration pétrolière et gazière réussies en les traitant plutôt comme des FEC, d'où une réduction de la déductibilité annuelle de 100 % à 30 % (Budget 2017).
- Suppression de la mesure fiscale qui permettait aux petites entreprises pétrolières et gazières de catégoriser les FAC en FEC lorsqu'ils sont transmis aux investisseurs en actions accréditatives; d'où la réduction de la déductibilité annuelle de 100 % à 30 % (Budget 2017).
- Élimination graduelle des actions accréditatives pour le pétrole et le gaz (Budget 2022).

Il est important de noter que la comparaison ci-dessus entre les secteurs pétrolier et gazier et celui des technologies renouvelables et propres ne tient compte que des mesures fiscales. Il n'inclut pas l'abondance de mesures non fiscales destinées aux énergies renouvelables et aux technologies propres au moyen d'un financement gouvernemental direct ni l'ensemble actuel plus vaste de programmes de soutien direct à l'innovation, dont beaucoup ne sont pas accessibles au secteur pétrolier et gazier.

Au cours des dernières années et des changements de gouvernement, le gouvernement fédéral a étendu les mesures pour les investissements dans les énergies renouvelables ou

les technologies propres tout en supprimant simultanément les mesures pour le secteur pétrolier et gazier. Par conséquent, conformément à notre engagement envers le G20, le Canada n'entrave pas « *les investissements dans les énergies propres* ».

2.3. Les politiques du Canada sapent-elles les efforts déployés pour lutter contre la menace des changements climatiques?

Les politiques qui soutiennent l'investissement dans les technologies qui réduisent les émissions de GES tout en permettant une économie prospère sont essentielles en vue de permettre au Canada de réaliser ses ambitions et ses objectifs de réduction des GES.

La fuite de carbone est une conséquence involontaire des politiques gouvernementales non compétitives qui diminuent l'activité économique nationale, mais ne réduisent pas les émissions mondiales. La fuite de carbone se produit lorsque les investissements, et donc la production de pétrole et de gaz naturel, se déplacent d'endroits où les normes réglementaires et les autres coûts sont plus élevés (p. ex. le Canada) vers des endroits où les normes et les coûts associés sont moins élevés ou inexistantes (p. ex. l'Arabie saoudite, la Russie). Cela ne signifie aucune réduction de l'ensemble des émissions mondiales, car la demande internationale qui pourrait être satisfaite avec le pétrole et le gaz naturel canadiens produits de manière responsable sera comblée par d'autres sources mondiales qui seront probablement produites avec moins de réglementation environnementale et des émissions plus élevées.

Le Canada a besoin de toute urgence de politiques qui permettent à l'industrie de s'engager dans l'innovation et la technologie avant que d'autres fournisseurs ayant des normes environnementales moins strictes ne s'emparent des marchés mondiaux sans tenir compte des préoccupations climatiques. La réduction des investissements retarde ou stoppe à son tour la commercialisation de technologies innovantes prometteuses qui pourraient réduire considérablement les émissions. Les politiques du Canada doivent être élaborées parallèlement à l'attraction des investissements, à la stimulation de l'innovation, à la croissance de l'emploi et au maintien des avantages économiques dans tout le pays. Des engagements tels que le crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, accessible à tous les secteurs, annoncé dans le budget de 2022, sont essentiels à cet égard.

Recommandations

En résumé, l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) offre les recommandations suivantes dans le cadre de l'examen des processus concernant les subventions inefficaces aux combustibles fossiles :

- Confirmer, au moyen du processus d'examen interne et par les pairs, que les mesures fiscales toujours en vigueur visant le secteur pétrolier et gazier font partie du régime fiscal de référence et que, par conséquent, elles ne constituent pas des subventions aux termes de notre engagement envers le G20, et mettre en œuvre

les recommandations de 2019 d'ECCC, qui ont permis de créer un cadre d'évaluation des subventions inefficaces aux combustibles fossiles.

- Confirmer que la directive énoncée dans la lettre de mandat de la ministre, visant à « *élaborer un plan pour éliminer progressivement le financement public du secteur des combustibles fossiles, y compris des sociétés d'État fédérales* », demeure conforme à notre engagement pris au G20 et le cadre mis en place pour les subventions inefficaces aux combustibles fossiles par ECCC en 2019, et qu'elle ne modifiera pas fondamentalement le financement gouvernemental et/ou ne désavantagera pas indûment le financement gouvernemental de l'industrie pétrolière et gazière par rapport à d'autres secteurs.